



SERVICE DE PSYCHIATRIE

UNITES : MANINI - KAVEKA - APAPE

I . PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

CHEF DE SERVICE : Dr. Stéphane AMADEO

PRATICIENS HOSPITALIERS :

- ✦ Dr. Clémentine PICHETTI
- ✦ Dr. Johan SEBTI
- ✦ Dr. Michel STEINMETZ

CADRE SUPERIEUR DE SANTE : Mr Laurent COULON (Tel. : 40.48.47.42)

CADRE DE SANTE : Mr Olivier PEILLARD (Tel. : 40.48.47.07)

SECRETARIAT : Mme. Raïssa POEVAI (Tel. : 40.48.47.46) – Mme. Fanny HAMBLIN (Tel. : 40.48.47.26)

NOMBRE DE LITS ET DE PLACES :

Chaque unité est dotée de 5 chambres seules et 4 chambres doubles avec douche et WC par chambre.

La capacité d'accueil de MKA est de 39 lits répartis en 3 sous unités :

- ✦ MANINI : 13 lits
- ✦ KAVEKA : 13 lits
- ✦ APAPE : 13 lits

Cette capacité peut monter à 42 lits par l'occupation de lits mobiles (5 à Manini, 5 à Kaveka, 3 à Apape)

II . PRESENTATION DE LA DISCIPLINE

Le service KAVEKA reçoit des patients en hospitalisation libre, ou en ADT (Admission à la demande d'un tiers) avec des pathologies psychiatriques ne nécessitant pas de surveillance renforcée.

Le service APAPE a vocation à recevoir des patients nécessitant une surveillance accrue (suicidant) ou vulnérables.

Le service MANINI est un service qui peut recevoir des patientes en ADT et en ADRE (Admission à la demande d'un représentant de l'état), femmes et adolescentes.

La loi du 05/07/2011 oblige les structures de psychiatrie à travailler avec le juge de la détention et de la liberté qui sur avis médical entérine ou non la poursuite de l'hospitalisation sans consentement, ADRE, ADT.

III . ORGANISATION DU SERVICE – DEROULEMENT DU SEJOUR

LA PRISE EN CHARGE est assurée par des équipes soignantes en roulement de 12h de 6h00 à 18h00 ou de 18h00 à 6h00. Une garde médicale de psychiatre est prévue 24h sur 24h.

LE DEROULEMENT DE VOTRE SEJOUR :

- Activité au sein du service : entretiens médicaux, infirmiers, psychologiques, sociaux et activités ludiques thérapeutiques.
- Activités proposées sur prescription : l'ergothérapie (gymnastique, cuisine, ...), sorties thérapeutiques...

Travail en collaboration avec le service :

- ↻ 2 ergothérapeutes
- ↻ 1 assistante sociale
- ↻ 2 psychologues

IV . VIE QUOTIDIENNE

HORAIRES DES VISITES : 12h30 à 14h30 et 17h30 à 19h00

HORAIRES DES REPAS :

- ↻ Petit déjeuner à 7h00,
- ↻ Déjeuner à 11h30
- ↻ Dîner à 17h00
- ↻ Collation à 19h00

PARTICULARITES :

- ↻ Contrôle des identités par les vigiles à l'entrée du service (se munir d'une carte d'identité)
- ↻ Interdiction aux enfants de moins de 16 ans
- ↻ Visites autorisées sur avis médical

VOUS ET/OU VOTRE FAMILLE SOUHAITEZ RENCONTRER LE MEDECIN ? COMMENT PROCEDER ?

Il faut transmettre votre demande aux infirmiers du service qui contacteront le médecin traitant afin de fixer un rendez vous au plus tôt.

V . SORTIE

C'est le médecin qui définit la date de votre sortie.



SERVICE DE PSYCHIATRIE UNITE : TOKANI

I . PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

CHEF DE SERVICE : Dr. Stéphane AMADEO

PRATICIENS HOSPITALIERS :

- ↻ Dr. Philippe GODARD
- ↻ Dr Claude GORIS

CADRE SUPERIEUR DE SANTE : M. Laurent COULON (Tel. : 40.48.47.42)

CADRE DE SANTE : Mme Meari MAZOUÉ (Tel. : 40.48.47.13)

SECRETARIAT D'HOSPITALISATION : Mme Fanny HAMBLIN (Tel. : 40.48.47.26)

NOMBRE DE LITS ET DE PLACES REPARTIS SUR LES 2 SECTEURS DE L'UNITE

- 27 lits répartis en 6 chambres doubles et 10 chambres simples dans le secteur standard
- 5 lits dans le secteur surveillance

II . PRESENTATION DE LA DISCIPLINE

D'une façon générale, l'unité d'hospitalisation fermée de psychiatrie Tokani reçoit les patients masculins hospitalisés sous contrainte soient en ADT (**A**dmission à la **D**emande d'un **T**iers), soient en ADRE (**A**dmission à la **D**emande d'un **R**épresentant de l'**E**tat).

Le service accueille des personnes présentant des troubles du comportement avec risque d'auto ou hétéro-agressivité et pouvant présenter des troubles de l'ordre public.

La loi du 05/07/2011 oblige les structures de psychiatrie à travailler avec le juge de la détention et de la liberté qui sur avis médical entérine ou non la poursuite de l'hospitalisation sans consentement de type ADRE et ADT.

III . ORGANISATION DU SERVICE – DEROULEMENT DU SEJOUR

L'unité est organisée en deux secteurs de soins :

- ✦ Le secteur standard : 27 lits
- ✦ Le secteur surveillance : 5 lits et 3 « cellules d'isolement »

L'équipe soignante de l'unité où vous êtes accueillis est une équipe pluridisciplinaire comprenant :

- ✦ 2 psychiatres de l'unité
- ✦ 1 cadre de santé
- ✦ L'équipe soignante composée d'IDE, d'AS et d'ASH
- ✦ 1 secrétaire d'hospitalisation

Travail en collaboration avec le service :

- ✦ 2 ergothérapeutes
- ✦ 1 assistante sociale
- ✦ 1 psychologue

IV . VIE QUOTIDIENNE

HORAIRES DES VISITES : Les visites sont autorisées, limitées et interdites sous réserve de validation médicale.

En semaine et le Week-end : de 12h30 à 14h30 et 17h30 à 19h00 pour le secteur standard

PARTICULARITES :

Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas admis dans l'unité.

Les visites sont limitées à 3 personnes au maximum.

Le secteur de surveillance étant inaccessible à toute personne étrangère au service, les visites doivent s'effectuer du côté ouvert sous réserve de validation médicale.

Les postes téléphoniques de l'unité sont exclusivement réservés aux nécessités de service. Cependant, les patients peuvent téléphoner avec autorisation médicale.

HORAIRES DES REPAS : Les repas sont servis à heures régulières

- ✦ Petit déjeuner à 7h00,
- ✦ Déjeuner à 11h30
- ✦ Dîner à 17h00
- ✦ Collation à 20h00

POUR RENCONTRER LE MEDECIN :

- ✦ Il est nécessaire de prendre contact avec la cadre de santé ou les soignants du service, qui vous orienteront sur la personne à même de répondre à votre demande,
- ✦ Une demande de RDV avec le professionnel concerné peut être prise pendant sa présence dans l'unité ou à la sortie de l'unité.

V. SORTIE

C'est le médecin qui définit la date et l'horaire de la sortie d'hospitalisation du fait que les patients de l'unité soient hospitalisés sous contrainte.

- ↪ La sortie est fixée en fonction de l'état de santé du patient et suivant le mode d'hospitalisation à partir de l'avis médical et **dans certains cas, en fonction de la décision du Haut-Commissariat (ADRE).**
- ↪ Les personnes sortantes peuvent être invitées à un suivi dans le cadre de consultations psychiatriques au département ou en CMP (Centre médical psychologique).
- ↪ Il vous sera possible de rencontrer les soignants à domicile (service VAD et/ou Equipe mobile d'intervention). C'est une proposition ou une prescription médicale.



SERVICE DE PSYCHIATRIE

CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE ET VISITE A DOMICILE

I . PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

CHEF DE SERVICE : Dr. Stéphane AMADEO

PRATICIENS HOSPITALIERS :

- ↪ Dr. Vincent MESPLEDE, Psychiatre responsable des visites à domiciles

CADRE SUPERIEUR : MR Laurent COULON

CADRE DE SANTE : Mme Nathalie BASTIEN (Tel. : 40. 48.47.27)

SECRETARIAT : Mr Yves, Teva RENETEAUD (Tel. : 40.48.47.36) – Mme. Micheline CHEE AYEE (Tel. : 40.48.47.35) – Mlle Laverna TAMARII (Tel : 40.48.46.65)

Assistante sociale : Mme Alexandra HAGUENOER

II . PRESENTATION DE LA DISCIPLINE

Le Centre Médico Psychologique comprend :

- 1) Les consultations médicales psychiatriques sur rendez-vous programmés surtout
- 2) Les consultations psychologiques (*sur rendez-vous pris par les psychologues eux-mêmes*)
- 3) Une salle de soins (*pour des entretiens, des injections intra-musculaires et des bilans biologiques*)
- 4) L'équipe de médecins psychiatre assurent des missions dans les îles de la Polynésie française.
- 5) Une équipe de médecins psychiatres pour des missions dans les différents Archipels de Polynésie Française.

III . ORGANISATION DU SERVICE – DEROULEMENT DU SEJOUR

LES CONSULTATIONS MEDICALES PSYCHIATRIQUES accueillent les patients qui ont rendez-vous programmés ou non de 07h30 à 15h30 du Lundi à Jeudi et de 07h30 à 14h30 le Vendredi.

LES CONSULTATIONS PSYCHOLOGIQUES sont assurées par les psychologues qui donnent eux-mêmes les rendez-vous.

LA SALLE DE SOINS EST OUVERTE DE : 07h30 à 15h30 du Lundi à Jeudi et de 07h30 à 14h30 le Vendredi. Elle est destinée à accueillir les patients pour : un entretien, une injection intramusculaire ou un prélèvement sanguin en vue d'un bilan.

LE SERVICE DES VISITES A DOMICILE COMPREND :

4 secteurs répartis comme suit :

- 1) Le Secteur Est : De Papenoo à Papeari
- 2) Le Secteur Nord : De Papeete à Mahina
- 3) Le Secteur Ouest : De Punaauia à Mataiea
- 4) Le secteur Sud : Faaa et Moorea

LE BUT DES VISITES A DOMICILES est d'assurer :

- Dans un premier temps, un suivi psychiatrique, médical, psychologique, social et environnemental (familial),
- Dans un second temps, une prévention des rechutes et des ré-hospitalisations.

LE CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE a aussi en charge les consultations spécialisées avancées dans les archipels de Polynésie à raison de plusieurs consultations dans l'année.

- 1) Archipel des Iles Du Vent : Pirae, Punaauia, Taravao, Vairao, Mahina, Moorea
- 2) Archipel des Iles Sous le Vent : Raiatea, Huahine et Bora-Bora
- 3) Archipel des Iles Tuamotu : Rangiroa, Fakarava, Hao
- 4) Archipel des Gambiers : Rikitea
- 5) Archipel des Iles Australes : Tubuai, Rurutu, Raivavae
- 6) Archipel des Iles Marquises : Nuku Hiva, Ua Pou, Ua Huka et Hiva Oa



SERVICE DE PSYCHIATRIE ERGOTHERAPIE

I . PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

CHEF DE SERVICE : Dr. Stéphane AMADEO

CADRE SUPERIEUR : Mr Laurent COULON

II . PRESENTATION DE LA DISCIPLINE

L'unité d'ergothérapie comprend :

- 1) Une équipe composée de deux ergothérapeutes et deux auxiliaires de soins
- 2) Les consultations psychologiques (*sur rendez-vous pris par les psychologues eux-mêmes*)
- 3) Une cuisine équipée, un atelier pour les activités manuelles, une salle d'expression corporelle
- 4) L'équipe intervient également au sein des unités d'hospitalisation

III . ORGANISATION DU SERVICE

LES HORAIRES : de 07h30 à 15h30 du Lundi à Jeudi et de 07h30 à 14h30 le Vendredi.

LES MEDIATIONS THERAPEUTIQUES sont assurées par les ergothérapeutes et auxiliaires de soins sur prescription médicale.

LE BUT DE L'ERGOTHERAPIE

- Dans un premier temps, un suivi psychiatrique, médical, psychologique, social et environnemental (familial),
- Dans un second temps, une prévention des rechutes et des ré-hospitalisations.